

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L' an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIT ABSENT :

M. Jacques VILLEMUR

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 21 AVR. 2023

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230413-2023-015-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 avril 2023

DÉLIBÉRATION : Attribution de subventions

N°2023/015

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2311-7,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui a institué le Contrat d'Engagement Républicain,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précitée,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sèvres votée en séance du 13 avril 2023 portant adoption du projet de budget primitif 2023 comportant dans un état annexé au budget, une liste des organismes bénéficiaires d'une subvention avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention,

Considérant que le décret du 31 décembre 2021, venu préciser les modalités d'application de la loi du 24 août 2021, soumet l'octroi d'une subvention publique à une association par une collectivité à la souscription d'un contrat d'engagement républicain (CER),

Considérant qu'une association ou fondation sollicitant une subvention publique ou un agrément de l'Etat "s'engage(...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)", "à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République" et "à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public" et que cet engagement se matérialise par un document intitulé Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant les engagements pris par les associations concernées en ayant souscrit et adressé à la Ville un Contrat d'Engagement Républicain, ayant été reconnues d'utilité publique ou ayant bénéficiées d'un agrément,

Considérant que la Ville de Sèvres apporte un soutien financier en direction des associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, l'environnement, les familles, le patrimoine, la culture, le sport...

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 5 avril 2023,

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

21 AVR. 2023

2/3

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20230413-2023-015-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Attribue les subventions communales aux associations telles qu'individualisées dans l'annexe 1 ci-jointe.

ARTICLE 2.

Attribue les subventions communales aux établissements publics tels qu'individualisées dans l'annexe 2 ci-jointe.

ARTICLE 3.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération pour sa bonne application.

ARTICLE 4.

Précise que la dépense en résultant au titre de l'exercice 2023 sera imputée au chapitre et article correspondant au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Annexe 1 de la délibération n°2023/015 du 13 avril 2023 portant attribution de subventions

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT SUBVENTION 2023
Accueil des Villes Françaises Sèvres(AVF)	600 €
ACS Yoga	1 000 €
ADAVIP 92 – Ass Départ d’Aide aux Victimes d’Infraction Pénales	500 €
Amis de la Fondation de la Mémoire de la Déportation AFMD 92	150 €
Amicale du Personnel	3 000 €
Amicale Philatélique et cartophile	200 €
ASS de Coeur	13 000 €
Aux Chats qui sourient	6 000 €
Association des Assistantes Maternelles Indépendantes (AAMI)	400 €
Association des Musulmans de Sèvres (AMS)	370 €
Ass des Commerçants du Marché St romain de Sèvres	1 850 €
Association sportive du Lycée J.P. Vernant	500 €
ASTI	650 €
Au pays des Merveilles	34 500 €
BAC Canoë Kayak	1 500 €
Club Olympique de Sèvres (COS)	15 000 €
Comité de Jumelages – Sèvres International (CJSI)	10 900 €
Comité d’Entente des Anciens Combattants	480 €
Compagnie d’Arc des Bleus de Sèvres	1 800 €
Concerts de Marivel	18 000 €
Conteurs de Sèvres	1 000 €
Couleurs de Sèvres	400 €
Courte Echelle	15 500 €
Croix-Rouge française – Délégation locale	1 800 €
Dynamic Sèvres	290 000 €
Eclaireurs, Eclaireuses Unionistes de France	630 €
Enfants Animateurs de Sèvres	5 200 €
Enfants de la Comédie (EDLC)	2 250 €
Entraide Sévrienne	1 650 €
Espaces	25 000 €
Féd Nat Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA	255 €
FCPE Ecoles Primaires	450 €
FCPE Collège et Lycée de Sèvres	450 €
Franco-Allemande de Sèvres (AFAS)	450 €
GEM Amis des 4 communes	1 000 €
GCPAA	100 €
Gymnastique Volontaire (GV)	4 000 €
Jeune Sévrienne	20 000 €
KALI et KRAV MAGA Training school - K2MTS	3 000 €
La Cabane	400 €
Les 3 Marronniers	1 000 €
Les Papillons Blancs de la Colline APEI	400 €
Lingua Anglica	300 €
Maison de la Famille	169 000 €
Nautique Sèvres	4 500 €
Petits Frères des Pauvres	1 000 €
Petit Roque de Sèvres – Ville d’Avray	

Accusé de réception en préfecture
092-219200722200016-2023-015-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Prévention Routière	200 €
Rencontres Université	1 350 €
Repair Café Sèvres	800 €
SAIS 92	400 €
SCENE	500 €
Scouts et Guides de France – Groupe Jean Bart	630 €
Scouts et Guides de France – Groupe St Romain	630 €
Secours Populaire	1 000 €
Sèvres Chaville Rugby	3 150 €
Sèvres Commerces	7 000 €
Sèvres Culture et Patrimoine - Ex Ensemble pour la Culture et le patrimoine Sévrien	900 €
Sèvres Football Club	90 000 €
Sévrienne des Arts	1 600 €
Société d'Archéologie et d'Histoire de Sèvres (SAHS)	540 €
Société des Amis du Musée National de Céramique	400 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)	50 €
Sèvres Unité Musique (SUM)	54 700 €
Taekwondo Sèvres	3 000 €
UFC Que choisir	200 €
UNAPEI Hauts-de-Seine	320 €
Union Sévrienne de Futsal	4 500 €
Union Nationale des Combattants - UNC	280 €
URSA	270 €
Val de Seine Basket	30 000 €
VMEH 92 – Visite des Malades Ets Hospitaliers	200 €

Annexe 2 de la délibération n°2023/015 du 13 avril 2023 portant attribution de subventions

ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL	MONTANT SUBVENTION 2023
Centre Communal d'Action Sociale	360 000 €

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE	MONTANT SUBVENTION 2023
Sèvres Espace Loisirs	830 000 €